

Heure de début : 18h00

ORDRE du JOUR :

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2 / Résultat des élections et présentation du Conseil d'Ecole.
- 3/ Rentrée scolaire 2023-2024: personnel et effectifs.
- 4/ Présentation fonctionnement de l'école : administratif, communication, mouvement des élèves, sécurité aux abords de l'école, santé et sécurité des élèves,
- 5/ Vote du règlement intérieur.
- 6/ Projets de l'école pour cette année.
- 7/ Demandes diverses auprès de la Mairie.
- 8/ Questions des parents d'élèves.

1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance: Il a été décidé d'alterner une fois les parents et une fois les enseignants, donc cette année ce sera les parents en premier. Secrétaire : K.DESQUINS

- ⇒ **point d'information et soumis à avis : 2) Organisation et résultat des élections et présentation du Conseil d'Ecole.**

Pour 417 inscrits, il y a eu 229 votants (soit environ 55 % pour l'année dernière 51%), il n'y avait qu'une seule liste d'union, la directrice avait choisi de faire le vote par correspondance et de tenir un bureau de vote. Très tardivement il a été proposé d'organiser le vote électronique. Cependant, les écoles ne sont pas dotées de système de communication numérique autant performant que dans le secondaire (type pronote, etc...) ,il aurait fallu payer un prestataire pour avoir le logiciel adéquate et le faire agréer par les services académiques, avant de pouvoir l'employer. (On parle de 1500 euros par école pour aujourd'hui , environ 50 euros de frais et du temps de préparation)

Par contre le conseil d'école peut aujourd'hui se positionner sur l'organisation des élections pour l'année prochaine :

- vote par correspondance et urne : - **nombre d'avis positifs : 23**
- **nombre d'avis négatifs : 0**
- vote numérique :- **nombre d'avis positifs : 0**
- **nombre d'avis négatifs : 23**
- vote numérique si version gratuite : - **nombre d'avis positifs : 23**
- **nombre d'avis négatifs :**

Pour une école comme Château Gaillard de 11 classes, il devrait y avoir 11 titulaires ; nous avons cette année 11 titulaires et 5 suppléants issus d'une même liste, ce qui permettra à ce conseil de fonctionner dans de très bonnes conditions.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre, vote le règlement intérieur, donne son avis sur toutes les questions concernant la vie de l'école ... Distribution de documents expliquant plus précisément le rôle et le fonctionnement du Conseil d'école aux nouveaux arrivants.

- ⇒ **point d'information : 3) Rentrée scolaire 2023-2024 : personnel et effectifs.**

Cette année, nous avons 295 élèves inscrits (dont 93 en maternelle : 4 de moins que l'année dernière), répartis en 11 classes (4 en maternelle). Deux élèves vont arriver lundi prochain.

La directrice est déchargée totalement de sa classe cette année : le matin, elle est en décharge de direction et l'après-midi, elle est en décharge syndicale (elle peut être à l'extérieur de l'école)

Enseignant	Niveau	Effectifs	ATSEM
Mme PONCIN Marie-Christine	PS-MS	27 élèves : 12 PS et 15 MS	Mme Maryse ALCARAZ
Mme GERACI Sandra	PS-MS	27 élèves : 20 PS et 7 MS	Mme Sylvie JURY
Mme MICHON Céline	MS-GS	27 élèves : 8 MS et 19 GS	Mme Annabelle COULON
Mme BLANC Laurie (mar/jeu/ven) Mme DELCAMBRE Juliane (lun)	GS-CP	24 élèves : 12 GS et 12 CP + 1 GS	
Mme TAVERNA Christelle (lun/mar) Mme PILLIE Christine (jeu/ven)	CP	25 élèves + 1 CP	

Mme GLAY COCHE Marion	CE1	29 élèves
Mme CARREL Mélanie (mar/jeu/ven) Mme PILLIE Christine (lun)	CE1-CE2	26 élèves : 11 CE1 et 15 CE2
Mme LAKOMY Aurore	CE2	29 élèves
M FONCEL Bertrand	CM1	28 élèves
Mme GUERIN Julie	CM1-CM2	25 élèves : 10 CM1 et 15 CM2
M FICHAUX Luc	CM2	28 élèves

Les répartitions ont été travaillées au mois de juin, en conseil des maîtres, il n'y a pas eu d'inscription « surprise » pendant les grandes vacances. Dans nos répartitions, nous tenons compte toujours de l'intérêt de l'élève, nous prenons aussi en considération son autonomie face au travail et il y a également des élèves à séparer. Le conseil des maîtres a fait le choix de privilégier les simples niveaux.

Il existe au niveau de l'école d'autres intervenants auprès des élèves : 6 élèves sont suivis par 3 AESH (accompagnante d'élève en situation de handicap) sur des temps individualisés ou mutualisés.

- ⇒ **point d'information : 4) Présentation du fonctionnement de l'école**

*** Administratif :**

La directrice est déchargée tous les matins (2 jours, qui sont la quotité accordée pour une école de 11 classes), elle occupe son bureau du côté de l'élémentaire. Les après-midi elle est en décharge syndicale mais elle a décidé de rester dans les locaux, également dans son bureau. Elle gère ses activités de direction et de décharge sur les 4 jours mais si elle a besoin de se déplacer, elle le fera sur les après-midi.

La quantité de travail d'une directrice fluctue en fonction des impératifs administratifs et la rentrée est toujours une période très intense (ex numéros de téléphone à mettre à jour : environ 2000 noms). Merci aux parents pour leur réactivité lorsque les documents sont distribués.

*** Relation parents / Communication avec les familles**

Cette année, nous avons reconduit le schéma pour les réunions de rentrée : une première réunion, organisée par la directrice le 8 septembre, permettait de présenter le fonctionnement de l'école en général et surtout d'échanger avec les parents élus et les parents du Sou de Ecoles. Peu de parents sont venus (par rapport au nombre total) mais beaucoup de nouveaux et nous avons trouvé les échanges intéressants. Nous avons voulu ce moment comme un « moment de rencontre parents » de début d'année et il y avait un thème pour débattre : « les parents à l'école, pourquoi, comment, enjeux » mais comme les parents présents étaient nouveaux, il était difficile d'avoir du recul sur le vécu. Les réunions de classe se sont faites dans un second temps pour présenter alors le fonctionnement des classes. Le taux de participation des parents est très différent d'une classe à l'autre et parfois seulement 1/3 des parents étaient présents.

D'autres réunions ont déjà eu lieu avec les classes qui avaient eu les évaluations nationales.

Nous rappelons qu'il est prévu par les textes de rencontrer les parents 2 fois par an, une fois pour la réunion de rentrée et une autre fois dans l'année (souvent un rdv individuel au milieu ou en fin d'année). A Château Gaillard, très souvent les enseignants proposent plus de rdv que ceux prévus par les textes et la directrice les remercie pour leur investissement. Merci aux parents de demander un rdv s'ils estiment que cela est nécessaire, tout en restant raisonnable.

Les documents sont distribués aux élèves par le moyen d'une « pochette de liaison », nous privilégions les envois numériques, la directrice envoie les messages directement par mail et ils sont si besoin repris par Klassly.

Les enseignants sont difficilement disponibles pour recevoir des informations d'ordre pratique tous les matins, à l'accueil ou à la sortie des élèves. Il sera donc préférable de prendre un rendez-vous pour discuter plus efficacement de la scolarité de l'élève ou d'éventuelle difficulté personnelle. Les parents sont toujours contactés quand cela se justifie (accident, maladie, organisation, ...)

Les enseignants de 9 classes ont choisi d'utiliser Klassly, avec une version qui permet de ne pas rajouter de frais aux familles lorsqu'elles se connectent.

Le téléphone fonctionne mais il n'y a plus la possibilité de laisser un message afin de privilégier le portable de la directrice car il passe « partout » dans l'école. Il est très facile de voir et conserver les SMS. 06 70 91 25 21

Il est aussi devenu habituel de communiquer par mail. Cette communication est à privilégier pour prévenir d'une absence ou une difficulté personnelle.

* **Mouvement des élèves :**

Pour cette nouvelle année, nous avons encore opté pour la conservation des barrières à la sortie de l'école. En effet, celles-ci permettent une entrée et surtout une sortie bien moins engorgée des élèves de l'élémentaire, nous souhaitons vraiment garder ce dispositif.

Pour la maternelle, nous avons choisi de ne pas faire entrer les parents dans les locaux mais de leur permettre de déposer et récupérer leurs enfants aux différents points d'accès. Les parents rentrent donc dans la cour de la maternelle (avec un sens de circulation) et les enfants sont accueillis par les portes des sanitaires (3 classes) ou par la porte principale (classe Mme Poncin). Cette décision a été prise en conseil de maîtres pour permettre aux enseignants d'accueillir leurs élèves dans les classes. Il est rappelé que le personnel municipal qui est présent au portail de la maternelle est positionné pour Vigipirate, il est ici pour empêcher d'éventuelles personnes extérieures de pénétrer dans l'enceinte de l'école. Merci aux parents de respecter le sens de circulation et d'accompagner jusqu'au bout leurs enfants.

Pour les entrées, nous ouvrons les portails de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30. Du côté de l'élémentaire, c'est un enseignant ou la directrice qui assure la surveillance du portail. Nous demandons aux parents de bien arriver à 8h20 pour pouvoir fermer les portails à 8h30. La directrice est également présente 2 fois du côté du portail de la maternelle, elle est donc disponible, si besoin, tous les jours.

Aujourd'hui, quelques rares parents arrivent après 8h30. Le bus arrive bien plus à l'heure que l'année dernière, il risque d'être possible de trouver un portail totalement fermé à 8h30.

Pour les sorties, les maternelles ouvrent le portail à 11h25 et 16h25, cela permet aux parents de pouvoir enchaîner avec les deux accès.

Particularité : un service de bus existe aussi sur le temps méridien. L'organisation est effective, le collier des élèves de maternelle est adapté.

Nous signalons que la gestion de ces temps de transition est assez compliquée et contraignante, cela demande beaucoup de temps, surtout en maternelle. Les personnes du bus ouvrant le portail de sortie, il est possible d'avoir un peu de retard.

Nous rappelons que les élémentaires finissent leurs cours à 11h30 et à 16h30 et donc ils ne peuvent sortir que quelques minutes plus tard pour ceux des bâtiments les plus éloignés.

* **Sécurité aux abords de l'école :**

Des agents de police municipale sont présents régulièrement. Mais le comportement inadapté de certains parents est toujours constaté quand ils ne sont pas là.

* **Sécurité :**

La directrice a mis en place le registre hygiène et sécurité, il est à disposition pour tous les personnels travaillant dans l'école. On peut y noter des dysfonctionnements, cela sert de lien avec la mairie. Il reste à l'entrée du bureau de la directrice, côté élémentaire. 2 fiches ont été remplies fin septembre (demande prise en charge hygiène en cas d'enfant malade en élémentaire et constatation de la dégradation des plafonds pour le bâtiment Versailles)

Chaque établissement scolaire est tenu de faire deux exercices incendie par an (dont un le mois de la rentrée), il doit être fait également un exercice PPMS intrusion avant Noël et un exercice PPMS risque naturel, annuel.

Les rôles de chacun, pour les incendies, ont été abordés en réunion de prérentrée. Pour le PPMS, une nouveauté l'année dernière, il incombait au directeur de le rédiger et maintenant c'est à la mairie de le faire. Les services académiques ont planifié cette modification, en attendant, la directrice a laissé les consignes du PPMS précédent. Exercice de sécurité incendie du 28/09/23 : les exercices sont faits pour chaque bâtiment séparément. Les PS de maternelles sont préparés spécialement avant le déclenchement pour comprendre l'exercice tout en évitant le stress. Il a été noté quelques comportements inappropriés chez les plus grands et il a fallu que la directrice recadre les objectifs de l'exercice pour 2 classes.

Nous sommes toujours en attente de doter chaque classe d'un petit sac à dos dans lequel seront regroupés les PAI, la pharmacie, bouteille d'eau,... etc, et ainsi chaque enseignant pourra évacuer avec le matériel nécessaire. La mairie étudie ce point notamment la capacité du sac.

Les PPMS sont préparés mais jamais annoncés aux élèves par avance, nous ne communiquerons pas non plus aux parents les dates de nos exercices au préalable, pour éviter d'éventuels stress liés à une mauvaise explication ou à une annonce trop précoce. Pour les PPMS intrusion, on essaie de varier l'exercice entre confinement et évacuation et pour les PPMS risques naturels la directrice change le thème chaque année.

Risques naturelles : inondations, incendie, centrale nucléaire, tremblement de terre, transport matière dangereuse. La mairie nous informe que l'école n'est pas concernée par la rupture du barrage du Vouglans car la rupture entraînerait une hausse du niveau de l'Ain de 11m. Informations communiquées par les autorités à la mairie.

*** Santé :**

Une attention particulière est donnée à la santé de nos élèves:

- COVID : Il n'y a plus de protocole mais nous tenons à signaler que l'épidémie est toujours présente. Nous avons déjà eu de nombreux cas à l'école pour cette première période : parents, enfants, Atsem, enseignants ont été touchés.

Nous rappelons aux parents que les élèves malades, ayant de la fièvre ne doivent pas venir à l'école et à la cantine.

- L'infirmière scolaire fera une visite médicale à tous les CP. Cette année l'équipe enseignante a demandé que celle-ci intervienne auprès de tous les niveaux pour parler du sommeil et des écrans.

L'infirmière scolaire intervient régulièrement dans l'école, vérifie et valide les PAI, répond aux questions concernant la santé, reçoit les familles si besoin est. Son rôle d'accompagnement est essentiel. Elle s'appelle Mme Cavagna et est stationnée au collège de Leyment.

Le médecin scolaire est lui stationné à Meximieux, c'est le Dr Marduel, on lui envoie chaque année les GS dont nous estimons qu'ils ont besoin d'être vu.

La PMI proposera les dates pour voir les élèves de Moyennes sections et faire leur bilan. Les PS auront leur bilan ophtalmologique habituel.

- Education à la sexualité : l'année dernière ; l'infirmière a fait des séances spécifiques, pour ne pas être redondant, cette année, les enseignants feront l'éducation dans le cadre de leur progression personnelle de classe.

- APQ : Activités Physiques Quotidiennes. Pour que les élèves puissent avoir une croissance épanouie, l'éducation nationale se veut attentive au bien-être des élèves. Les APQ consistent à proposer des activités physiques, 30 min, pour tous les jours où il n'y aura pas de séance de sport de prévue. En maternelle, il y a de la motricité quotidienne donc elle ne sera pas concernée mais en élémentaire, des activités physiques sont venues rythmer les journées des élèves. Plusieurs pistes sont possibles, ce peut-être des exercices en classe, ou des aménagements proposés dans la cour de récréation. C'est pour cela que le conseil des maîtres s'est posé à un remaniement des activités proposées sur le temps de récréation. Nous avons mis en place 8 espaces d'activités (proposés et validés par le conseil d'élèves), avec un planning qui laissera des plages réservées aux classes :

1- terrain de sport (jeux collectifs, pas exclusivement du foot)	5- Structure
2- Espace tableau et dessin (sous le préau classe des CE2)	6- Jeux d'antan (sous le préau devant classe des CM1-CM2)
3- Ping-pong et Mikados	7- Coin livres (sous le préau Versailles)
4- jeux de société (sous le préau classe des CE2)	8- Jeux d'adresse (devant l'escalier métallique)

*** Scolarisation obligatoire dès 3 ans et temps de repos en maternelle**

A l'école maternelle, on organise :

- * des lieux favorisant l'endormissement pour les élèves de PS, MS.
- * des temps calmes en début d'après-midi dans les classes de GS.

Ces temps évoluent tout au long de l'année et selon les sections.

*** Relations entre élèves:**

- Dispositif PHARe : il est prévu de donner en même temps que le règlement intérieur de l'école, la fiche à destination des familles afin d'expliquer comment solliciter le dispositif. La pertinence de l'action du dispositif est dans sa réactivité. La famille est prise en charge très vite et les actions menées également très rapidement à l'école. Il n'y a pas d'information et d'échanges fait en dehors des personnes concernées.

A côté du dispositif, il y a des actions qui seront faites pour parler du Harcèlement dans chaque classe. Notamment pendant la journée du 9 novembre.

- Violences : début octobre, plusieurs retours ont été signalés, concernant plusieurs élèves, dans plusieurs classes, en lien avec des jeux dangereux. Depuis la rentrée, aucune violence particulière n'avait été constatée dans la cour pendant les temps d'école ou les temps de garderie ou cantine. Il est vrai que les « jeux de bagarre » occultent une certaine lisibilité des véritables intentions de jeux de certains élèves. Devant l'envergure du phénomène, la directrice a fait le choix de faire un message aux parents pour les alerter sur des pratiques déviantes et dangereuses de certains jeux dans la cour. Des débats ont eu lieu dans les classes concernées. Nous avons opté pour la prévention et l'explication partagée entre les différents acteurs éducatifs autour de l'élève. Depuis, la situation s'est améliorée. Par contre, si malgré la prévention, des gestes particulièrement dangereux devaient se reproduire, les parents seront immédiatement convoqués par la directrice.

*** Parcours des élèves:**

L'équipe enseignante précise que des actions sont possibles et réalisées régulièrement pour faire face aux difficultés de nos élèves.

- RASED : Présentation de la plaquette, disponible sur demande auprès des enseignants ou de la directrice : explication du rôle : enseignant pour aide pédagogique, enseignant pour aide rééducative, psychologue scolaire. Les enseignants peuvent avoir envie de solliciter le Rased mais cela passe toujours par les parents. Les enseignants déplorent de n'avoir aucune ressource détachée par le RASED, ce qui ne les empêche pas de continuer à faire des demandes lorsque c'est nécessaire.
- adaptation pédagogique des enseignements : PPRE (plan personnalisé de réussite éducative), ou échanges entre classe ou APC (activité pédagogique complémentaire : à la demande des enseignants)
- stage de réussite : il a été mis en place pour les vacances de la Toussaint, suite aux évaluations nationales et aux résultats de la première période. Il a été proposé à 12 élèves et 3 familles ont accepté que leur enfant participe. Il a eu lieu la deuxième semaine et était encadré par Mme Paris. D'autres sessions pourront avoir lieu au courant de l'année.

⇒ **sujet 1 soumis à avis : 5) Règlement Intérieur**

Le GDDE (groupe des directeurs d'école de l'Ain) travaille sur la conception d'un modèle de règlement intérieur adaptable aux écoles et avec des versions différentes selon le destinataire (parent ou élève) il est donc très probable que le règlement de l'année prochaine soit totalement remanié

Le document a été envoyé en amont de la réunion avec des remarques, débattu en séance.

Mme Paris soumet ce nouveau règlement au vote des membres du Conseil. Règlement adopté.

- **nombre d'avis positifs : 22**

- **nombre d'avis négatifs : 1**

Pas d'abstention.

Le règlement sera passé par la pochette de liaison, il sera accompagné d'une demande de signature à part, ainsi les parents pourront conserver le règlement et la charte de la laïcité à la maison et les enseignants conserveront une trace de l'acceptation du règlement par les parents.

⇒ **point d'information : 6) Projets de l'école pour cette année**

*** projet d'école**

L'équipe enseignante travaille cette année sur son projet d'école.

*** Rappel sur les financeurs**

La coopérative scolaire :

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) ; elle assure le fonctionnement matériel de l'école à hauteur de 2000 euros.

Une cotisation annuelle de 3,60 euros par élève est demandée aux familles. Elle permet de payer les frais d'inscription à l'OCCE. Dans cette cotisation est comprise une assurance pour l'école lors du financement de sorties par la coopérative (ex : annulation d'un car...).

Les achats effectués sur le compte de la coopérative doivent être en lien avec des projets éducatifs. Mme Michon est trésorière, et sa suppléante est Mme Poncin. Les comptes sont vérifiés chaque année.

Merci aux parents qui ont réglé leur cotisation.

En ce mois d'octobre, nous avons procédé à la vente des photos de classes et individuelles. Il y aura sûrement une autre action

Le Sou des écoles laïques

Les membres du bureau du Sou des écoles laïques pour l'année 2023-2024 sont les suivants :

Présidente : Mme Fayolle , Vice-président : Mme Lazzarini ,Trésorière : Mme Lachaux , Vice-Trésorier: M Charbonnier, Secrétaire : M Bensaadoune, Vice-Secrétaire : Mme Guillemot .

Diverses manifestations sont organisées par le Sou des écoles, au fil de l'année et permettent de financer des sorties de classe (augmentation du budget de 50€ par classe), cadeaux et goûters divers offerts, les fêtes de Noël et de Carnaval et d'autres projets. Grand succès des brioches et des galettes. Le Sou est encore à la recherche de nombreux bénévoles. Il remercie la mairie, le personnel de mairie, les enseignants, la directrice ainsi que tous les bénévoles.

Les parents sont informés des différentes manifestations par mail, par le site de l'école. Des bénévoles sont requis pour chacune d'elles. Merci à tous les parents qui se portent bénévoles.

L'équipe enseignante remercie le sou des écoles pour leur participation dans plusieurs projets.

La municipalité :

Dans nos projets de sortie ou d'intervention, une partie des dépenses peut être prise en charge par la mairie (pour les transports notamment) (transport piscine par la CCPA).

Projets de classe : première liste exhaustive, mais non définitive.

- Conseil élèves : Animé par la directrice. On rappelle qu'il y a 2 groupes : maternelle et élémentaire. On essaie de se voir au moins une fois par période. Il y a eu organisation d'élections en classe : 2 délégués par classe. Des comptes rendus sont faits en classe (pour exploitation en interne). Objectifs : dialogues et échanges autour de projets collaboratifs au niveau de l'école (attention, cela doit rester une réflexion des enfants et pas des adultes), travail en classe au préalable. Quand le moment est venu, des demandes sont faites auprès des partenaires. Dans les projets en attente/propositions : faire des cabanes à oiseaux ou hôtel à insectes en maternelle, cabane livre pour coin livre, installation compost/ jardin, arbre de la laïcité, organisation de journée, mise en place d'un tutorat entre petit et grand... Chaque classe va discuter des premiers retours.

Voici une première esquisse des projets de l'année. Il faut parfois attendre la confirmation de la participation.

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
	Intervenant sport de CP à CM2 et parfois GS		
	Semaine du gout		
Parcours Santé	GS	CE1	CM1
	NATATION (avec parents agréés)		
	Toutes les classes	Classes : CP - CE1 – CE1/CE2	Classe : CM1-CM2
	GENERATION 2024		
		de la GS au CM2 Intervention infirmière Ecran / Sommeil	
		du CP au CM2 SEMAINE DES POMPIERS	
Environnement	Déchets : GS et GS/CP	Tous les CE1 et CE2	
			Soierie/Elevage : M FICHAUX
	Rucher / Ferme : Tablovert les deux classes de PS/MS		
	MS-GS et GS –CP sorties de proximité saisons		
PEAC	Chorale GS/CP	Chorale CP, CE1, CE1-CE2	
		Projet Théa : CP avec intervenants	
		Sortie théâtre CP et CE2	Sortie théâtre CM1 et CM1/CM2
	GAILLARTISTES		
Parcours Citoyen	Vivre ensemble	Journée NAH (Non au harcèlement)	
	CONSEIL D'ELEVES		
	Vivre ensemble	ARBRE DE LA LAÏCITE	

Arbre de la laïcité : Plantation d'un murier-platane, avec présence des parents (fin novembre théoriquement)

Il n'y aura pas de « Carnaval organisé » mais juste une journée banalisée où les enfants viendront déguisés. Ce carnaval libre sera mis en place le 29 mars 2024.

Pour la fin d'année, les enseignants souhaitent organiser les Gaillartistes mais en séparant de la fête du Sou des Ecoles, comme l'année dernière.

Il a été décidé que la kermesse organisée par le sou aurait lieu le vendredi 28 juin et les Gaillartistes le vendredi 21 juin. Il y aura la reconduction de la traditionnelle fête des sports.

La Directrice tient à remercier tous les acteurs, sans qui, ses actions ne seraient pas possibles : les enseignants qui les mettent en place, les parents, les bénévoles et la Municipalité qui est aussi fréquemment associée.

⇒ **points d'information : 7) demandes diverses auprès de la Mairie**

- Est-il possible d'avoir des panneaux dans la commune indiquant la localisation de l'école et de son entrée principale ?

En cours par la mairie

- Où en est-on des travaux sur les portes et portail en maternelle ?

En cours par la mairie

- Peut-on avoir un four en maternelle ?

En cours de réflexion par la mairie

- Peut-on avoir en amont des informations sur les travaux qui seront effectués : problème dans la réalisation ou désagréments causés au matériel de classe ? Exemple fixation ouverture portail.

En cours de réflexion par la mairie

- Le protocole hygiène pour enfant malade du côté de l'élémentaire est-il opérationnel ?

Etude en cours d'un kit par bâtiment

- Un téléphone a été demandé pour le bâtiment Versailles. Est-il accepté ? Peut-on avoir la wifi dans ce bâtiment ?

La mairie doit étudier ce point

- Les portes des placards dans les classes de bâtiment Versailles sont-elles prévues ?

En cours par la mairie

La directrice et l'équipe enseignante remercient particulièrement les agents techniques pour leur polyvalence et leur réactivité face à tous nos soucis du quotidien.

Remerciement pour les traçages au sol du côté de l'élémentaire, pour la structure et le changement des lampes.

⇒ **points d'information : 8) questions de parents d'élèves**

Cette année les parents élus ont fait passer en même temps des remarques et des questions pour le conseil d'école. Afin de ne pas alourdir le compte-rendu, la directrice propose de n'aborder que les questions et toutes les remarques des parents élus peuvent être communiquées dans un document annexe que la directrice fera passer à l'ensemble des parents, par mail, en même temps que le compte-rendu du conseil d'école et le règlement intérieur.

La mairie signale de nombreuses remontées de comportements inadmissibles de la part d'élèves dans le bus et la cantine. Mme Vieira est intervenu à la cantine le 06/11/23 pour rappeler aux enfants les règles et les sanctions. En cas d'un mauvais comportement, un mail est envoyé aux parents, au bout de 2 c'est convocation des parents. Si le problème persiste l'enfant peut être exclu temporairement/définitivement de la cantine et/ou du périscolaire.

I. QUESTIONS ET REMARQUES À DESTINATION DE LA MAIRIE

Concernant les violences :

Un parent signale que son enfant a peur dans le bus, pour cause de menaces verbales (couteau, pistolet). La mairie est-elle informée de cette situation ? Comment peut-elle réagir ?

Des parents s'interrogent sur la surveillance des enfants pendant la pause méridienne (cantine et cour de récréation) suite à des violences physiques.

Concernant le périscolaire :

Des parents demandent si un temps d'études peut être mis en place au périscolaire ;

Voir la FAQ (questions fréquemment posées) faite par les parents d'élèves (cf lien à la fin du document)

Des parents regrettent l'absence de présentation du personnel non enseignant pour les PS ;

Refus de la mairie de transmettre les infos suite à des soucis. Mme la directrice va voir avec l'équipe enseignante pour que les enfants connaissent les prénoms du personnel de la mairie intervenant dans l'école.

Serait-il possible de faire un rappel aux familles sur les numéros de téléphone garderie et cantine ?

Le numéro est le suivant 04.74.38.24.41

Concernant la cantine :

Des parents questionnent le tarif de pénalité excessif relatif aux repas non réservés à l'avance à la cantine. Ils proposent la mise en place de jokers.

La mairie est opposée à cette proposition.

Un parent demande s'il est possible, sur justificatif médical, de se faire rembourser la cantine à partir du deuxième jour d'absence ;

Le 1er jour d'absence est dû si celui-ci intervient après 8h30 le jour scolaire précédent (les commandes de repas étant déjà effectives), puis quel que soit le motif c'est aux parents de décocher le ou les jours d'absence. En effet l'agent ne peut vérifier tous les jours les quelques 180 comptes cantine et répondre à toutes les familles qui ont leur enfant malade.

En cas de difficultés pour effectuer cette manœuvre ou de doutes les parents peuvent contacter, en restant courtois car ce n'est pas toujours le cas, le secrétariat de la mairie afin de demander de l'aide.

Pour rappel le système d'inscription de la commune permet une gestion jusqu'au jour scolaire précédent 8h30, ce qui est exceptionnel pour ce type de service.

Un parent demande s'il est possible de proposer du poisson à tous, certains jours de l'année ;

Pour rappel 1 fois par semaine.

Un parent demande s'il est possible d'augmenter la part de produits locaux et bios dans les repas à la cantine ;

Le traiteur suit les recommandations d'un nutritionniste et utilise des produits locaux.

Un parent demande si le tarif cantine va augmenter cette année.

Pour l'instant non, mais il n'est pas exclu que le traiteur augmente ses tarifs, auquel cas le tarif de la cantine sera augmenté.

Concernant les abords de l'école :

Un parent questionne la consommation de cigarettes aux abords de l'école ;

Arrêté du maire, publication et affichage à venir, pour interdire la consommation de cigarette aux abords de l'école

Un parent demande à quoi servent les barrières devant l'école ;

Ce point est expliqué dans l'ordre du jour (chapitre Mouvement des élèves)

Piste cyclable : serait-il possible de prévoir une piste cyclable sécurisée permettant aux enfants d'aller à l'école ?

Réponse de la mairie : cela n'est pas envisageable pour le moment

Concernant les toilettes :

Des parents questionnent le nombre de toilettes à disposition des élèves (garçons et filles) côté élémentaire ;

L'installation de toilettes supplémentaires est à l'étude dans le bâtiment Poudlard

Un parent questionne sur l'état du plafond des toilettes du bâtiment Versailles. Il demande si des travaux sont prévus prochainement.

Cf ordre du jour

Autres :

Un parent demande si on peut aborder le sujet du centre de loisirs au conseil d'école ;

Non ce n'est pas du périscolaire.

II. QUESTIONS POUR L'ÉCOLE

Des parents souhaiteraient avoir connaissance des coordonnées des professionnels de santé rattachés à l'école et leurs conditions de sollicitation ? (L'infirmière scolaire ; le médecin scolaire et le psychologue scolaire).

La directrice est disponible pour donner ses informations, elle peut être sollicité par mail ou directement au portail.

Concernant la lutte contre les violences et le harcèlement :

Des parents s'interrogent sur la surveillance des enfants pendant les récréations (cour et toilettes) suite à des violences physiques ;

Les enseignants assurent une surveillance effective de la récréation, les enfants vont aux toilettes seulement sur autorisation et chacun leur tour.

Comment se passe la communication avec les parents en cas de problème de harcèlement scolaire ? Sommes-nous informés même si notre enfant n'est pas concerné ?

Dans ordre du jour

En janvier 2023, la direction de l'école s'est engagée dans le dispositif PHARE (Prévention HARCèlement à l'Ecole). Quelles sont les actions envisagées sur les 2 prochaines années pour œuvrer contre le harcèlement ? Dans le même sens, au vu des comportements déviants identifiés (jeux dangereux ...) est-il prévu d'autres actions /intervenants pour aider à la coéducation ?

Dans ordre du jour. Cette problématique sera travaillée pendant la conception du projet d'école.

Suite au mail de madame PARIS sur les nouveaux "jeux" à la mode sur les réseaux, un cas de jeu de la virgule s'est déroulé dans la cour de récréation : quelles sanctions ont été appliquées pour l'élève "violent" ? quelle responsabilité de l'école au niveau de l'élève "victime" ? est-il normal que les élèves "témoins" de cette action, soient entendus sans que les parents soient avisés ?

Une partie de la réponse a été donné dans l'ordre du jour. Dans la question, il y a confusion. La personne qui pose la question, le fait dans le cadre d'une demande de rédaction de déclaration d'accident. La directrice remplit les déclarations d'accident sans avoir besoin de prévenir les parents des éventuels témoins, d'ailleurs, leur identité n'est jamais communiquée, sauf à l'IEN. C'est d'ailleurs pour évoquer les circonstances factuelles que le document « déclaration d'accident est conçu ». Elle en remplit chaque année.

Concernant les enseignants :

Des parents sont très satisfaits de l'utilisation faite par Klassly de certains enseignants, ils trouvent que ce lien est utile, mais regrettent toutefois que tous n'utilisent pas l'application ;

Chacun a le droit d'utiliser les supports de communication qu'il souhaite.

Un parent demande si la directrice est en mesure de remplacer des enseignants lors d'absences prévues ou imprévues.

L'éducation nationale organise les remplacements de ses enseignants avec des brigades de remplaçants. Il n'est pas prévu que la directrice puisse les remplacer. D'ailleurs, elle ne le pourrait pas car de toute façon elle n'est pas déchargée complètement et elle a d'autre part des charges de travail à assurer. Quand un remplaçant n'est pas nommé, la directrice se charge de distribuer les élèves dans les différentes classes. Cela lui prend plus d'une demi-heure à chaque fois.

Concernant les exercices PPMS :

Des parents demandent s'il est possible de connaître à l'avance la nature et les dates des exercices PPMS ;

Dans ordre du jour

Un parent demande s'il est possible de faire un exercice « rupture du barrage de Vouglans ».

Dans ordre du jour

Autres :

Un parent demande si une sortie scolaire est prévue pour les PS.

Dans ordre du jour

Un parent demande si le protocole de très haute vigilance aura un impact sur le fonctionnement de l'école ;
Il n'en a pas eu car nous avons gardé les barrières, il y a du personnel présent au portail et les parents ne rentrent pas dans les locaux. Il n'est pas pour l'instant prévu de vérifier tous les cartables, nous adaptons le protocole au contexte de notre école.

En cas de traitement médicamenteux temporaire, quelle procédure pourrait être mise en œuvre pour donner des médicaments hors PAI aux enfants ?

La directrice a vérifié dans le guide santé du département de l'Ain. Il n'y a rien de noter. Si le traitement se prend sur le temps méridien, cela ne concerne pas les enseignants. Dans tous les cas, il est interdit de donner un médicament. Parfois à titre très exceptionnel, dans certains départements, il est autorisé de « faire prendre ». Ce qui suggère que l'enfant est totalement autonome pour gérer sa prise de médicament, cela exclu donc les jeunes enfants.

Un parent questionne le respect des horaires de sortie d'école ;

Tout comme les enseignants questionnent le respect des horaires pour les parents.

Pouvez-vous rappeler les noms donnés aux différents bâtiments de l'école. Est-ce que l'affichage de ces derniers est envisagé, afin que cela soit utile à tous (Plan de l'école) ?

Il n'y a aujourd'hui aucun plan de l'école disponible où que ce soit. Les bâtiments ont pour nom, Chantilly (maternelle), Versailles (cycle 2) et Poudlard (cycle 3). Une signalétique sera envisagée.

Organisation de l'élection des représentants de parents d'élèves : a-t-on réellement chiffré la différence de coût entre la méthode actuelle (plusieurs centaines d'enveloppes et de photocopies) et une méthode numérique ?

Dans ordre du jour

Qu'en est-il de l'ouverture d'une 12^e classe ?

Nous ne sommes pas du tout dans les effectifs susceptibles de surveillance particulière pour une ouverture.

Un parent souhaiterait, en partenariat avec l'école, mettre en place des moments d'échanges entre parents pour évoquer divers sujets éducatifs (utilisation des écrans, éducation à la sexualité, ...).

Cela pourrait éventuellement relever d'actions organisées par les parents élus. La directrice attire l'attention sur le fait que de tels échanges devraient être encadrés par des professionnels extérieurs aux personnes présentes car les sujets restent délicats.

Pour rappel, nous invitons les parents à se référer aux précédents comptes rendus des Conseils d'École et à la FAQ (grâce aux deux liens suivants), qui apportent déjà beaucoup de réponses sur le fonctionnement général.

<https://ecole-chateaugaillard.jimdofree.com/archives/conseil-d-ecole-proces-verbal/>

<https://ecole-chateaugaillard.jimdofree.com/parents-d-élèves/questions-au-conseil-d-ecole/questions-fréquentement-posées/>

Les parents d'élèves remercient l'ensemble de la communauté éducative pour le bon déroulement de ce début d'année scolaire.

Fin de la réunion 20h30

Prochain conseil d'école : jeudi 15 février (questions pour le 08 février)